



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Cantley, que, lors de la session régulière du conseil municipal qui sera tenue le 11 février 2014 à 19 h à la salle paroissiale située au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet : permettre, suite à une opération cadastrale projetée visant le remplacement des lots 3 585 957 et 3 585 958 du Cadastre du Québec, que le garage existant soit situé à 4,05 mètres de la ligne latérale, en dérogation à l'article 7.8.2 du Règlement de zonage numéro 269-05, lequel stipule que la marge de recul minimale est de 8 mètres lorsqu'il s'agit d'un garage.

Identification du site concerné : Lots 3 585 957 et 3 585 957 du Cadastre du Québec
47, impasse des Conifères

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance régulière du conseil du 11 février 2014 ou en personne lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez vous adresser à la Maison des bâtisseurs au 8, chemin River à Cantley au numéro de téléphone 819 827-3434 ou consultez le site Internet www.cantley.ca.

Donné à Cantley, ce 16^e jour de janvier 2014.


Jean-Pierre Valiquette
Directeur général